

Procès-verbal du conseil d'établissement du CÉAN 31 janvier 2022 (Zoom)

Mme Nicole Labrecque, directrice du CÉA des Navigateurs, participe à toutes les séances.

Membres présents

François Roberge	Office municipal d'habitation de Lévis
Anik Simard	Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière
Dominic Duquet	Enseignant Accès
Marie-Noëlle Lavigne	Enseignante FGA
Charles Bigaouette	Enseignant ED
Stéphanie Paquet	Enseignante École du Milieu
Andrée Lavoie	Soutien administratif
Kevin Létourneau	Élève FG, Saint-Romuald

Membres absents

Sophie Lévesque	Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière
Chantal Poulin	Caisses Desjardins de la Chaudière
Josée Mercier	Orthopédagogue Accès et FGA
Frédéric Ouellet	Enseignant IS

Invités

Isabelle Vachon (absente)	Directrice adjointe
Pierre-Philippe Paquette	Directeur adjoint à l'administration
Claude Théberge	Directeur adjoint
Céline Gagnon	Secrétaire

1. Mot de bienvenue

Monsieur François Roberge souhaite la bienvenue à tous et annonce le départ de madame Huguette Charest et l'arrivée de madame Anik Simard. Il donne la parole à Madame Simard pour se présenter aux autres membres du CE.

Le CE a lieu en zoom dû aux enjeux de la pandémie.

2. Vérification de la légalité de la réunion

2,1 Avis de convocation

Les membres ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits.

2,2 Quorum

Deux membres externes sont absents (mesdames Sophie Lévesque et Chantal Poulin), comme deux des quatre membres externes sont présents, il y a donc Quorum

3. Adoption de l'ordre du jour

Le président, monsieur François Roberge, fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres.

CE 21/22-212

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Charles Bigaouette et secondée par madame Marie-Noëlle Lavigne.

3,1 Dénonciation d'intérêt

Aucun membre n'est en conflit d'intérêts

4. Compte-rendu

4,1 Approbation du procès-verbal du 29 novembre 2021

CE 21/22-213

Comme présenté, l'approbation du procès-verbal est proposée par madame Stéphanie Paquet et secondée par monsieur Dominic Duquet.

4,2 Suivis découlant

Madame Nicole Labrecque nous mentionne que le rapport annuel a été déposé sur le site internet par les Communications de la CSSDN (point 5.4).

Les élèves de la classe IS de Monsieur Frédéric étaient très contents de leur journée de congé approuvée par le CE (point 6.2).

5. Formation pour les membres du Conseil d'établissement (discussion)

5,1 Modalités d'application du régime pédagogique

Madame Labrecque explique aux membres que la responsabilité du CE ne concerne pas l'ensemble des modalités d'application du régime pédagogique mais plutôt celles qui relèvent de sa compétence et qui ne sont pas déjà encadrées par d'autres articles de la Loi sur l'instruction publique. Le CE a peu de manœuvres. Il est principalement consulté, et cela au niveau de l'application des modalités du régime pédagogique (fiche thématique 14A). Le régime pédagogique regroupe les informations sur l'inscription, les règles sur le calendrier scolaire, les règles sur l'évaluation des apprentissages, la sanction des études, etc.

Madame Labrecque suggère de conserver ce feuillet afin de s'y référer au besoin.

6. Points pour approbation

6,1 Cours optionnels

Madame Labrecque explique les nouveaux cours à option offerts à nos élèves. Ces derniers sont particulièrement utiles pour l'obtention d'unités manquantes en vue d'obtenir leur DES. En partenariat avec Énergie Cardio, le cours d'éducation physique a débuté en novembre 2021 (durée de 10 semaines). Pour sa part, le cours d'éducation financière s'est amorcé fin janvier en collaboration avec le programme Mes finances, mes choix. (Durée de 8 semaines).

Le CÉAN prévoit offrir bientôt le cours de Citoyenneté numérique.

CE 21/22-214

L'adoption de ces nouveaux cours a été proposée par madame Anik Simard et secondée par madame Marie-Noëlle Lavigne.

6,2 Calendriers scolaires 2022-2023

Mme Labrecque explique les trois calendriers scolaires (FGA/Accès, IS, Francisation) pour l'année 2022-2023. Ceux-ci ont été faits avec la participation des enseignants.

Il est à noter qu'en raison de la nouvelle convention des enseignants, les calendriers comptent maintenant deux journées pédagogiques de plus, pour un total de 8.

Pour le reste, les calendriers sont sensiblement les mêmes. Les différences répondent aux besoins spécifiques de certains parcours en lien avec les fins de sessions.

Dès que les calendriers seront adoptés, ceux-ci seront transmis à la direction générale de la CSSDN.

CE 21/22-215

L'approbation des calendriers est proposée par monsieur Dominic Duquet et secondée par madame Stéphanie Paquet.

6,3 Le programme institutionnel 2022-2023

Madame Labrecque explique que le programme institutionnel regroupe l'ensemble des programmes et formations au CÉAN et présente le document (FGA, Accès, Intégration sociale et socioprofessionnelle, Formation continue, Reconnaissance des acquis et Francisation).

CE 21/22-216

L'adoption du programme est proposée par madame Marie-Noëlle Lavigne et secondée par monsieur Dominic Duquet.

6,4 Les modalités d'application du régime pédagogique 2022-2023

Madame Labrecque informe que les modalités d'application du régime représentent la liste des cours offerts pour les programmes au CÉAN. Elle explique aux membres les ajouts et retraites des matières et sigles pour chacun des programmes de formation.

CE 21/22-217

L'adoption des modalités d'application est proposée par madame Anik Simard et secondée par madame Stéphanie Paquet.

6,5 Critère pour la sélection des directions

Madame Labrecque sort de la salle de réunion et monsieur Pierre-Philippe Paquette explique la lettre en date du 27 janvier 2022 de la directrice générale ayant comme objet la consultation et critères de sélection d'une direction d'établissement scolaire. Cette lettre constitue une formalité annuelle et le CE peut répondre à celle-ci en mentionnant les critères privilégiés pour le choix d'une direction ou ne pas répondre et être en accord avec les critères mentionnés dans la lettre.

Par la suite, monsieur François Roberge discute avec ses membres pour connaître leur avis sur les critères de sélection et la nécessité de répondre à la directrice générale.

CE 21/22-218

L'adoption de ne pas répondre à cette lettre est proposée par monsieur Dominic Duquet et secondée par monsieur Charles Bigaouette.

7. Budget

7,1 Le budget du conseil d'établissement 2021-2022

Monsieur Paquette explique que pour le moment les rencontres du CE sont planifiées en zoom vu les règles sanitaires, il espère que la dernière rencontre au

calendrier (juin 2022) puisse se tenir en présentiel. Par conséquent, aucun changement au budget pour le moment et un surplus de 1105,51 \$ est prévu.

CE 21/22-219

L'adoption est proposée par monsieur Charles Bigaouette et appuyée par madame Stéphanie Paquet.

7,2 Le Budget du centre 2021-2022

Monsieur Paquette explique les différents fonds et résume que le CÉAN est en bonne santé financière.

Le fond 0 (immobilisations et informatique) : beaucoup de projets sont à venir : la mise à jour du parc informatique, l'achat de TV, de chariots de rangement, de 10 iPads, de matériel robotique et le réaménagement du secrétariat au 1172. L'ensemble des dépenses prévues réduiront une partie du surplus cumulé. Les résultats prévisionnels sont de 62 957 \$ pour les revenus et de 73 703 \$ pour les dépenses, ce qui résulterait un déficit prévu de 10 746 \$. Le surplus cumulé prévu au 30 juin sera de 30 171\$.

Les fonds 1, 2, 4, 5, 6 représentent les opérations courantes du centre. Légère dépense supplémentaire en FGA de l'ordre de 100 000 \$, baisse des dépenses en IS de l'ordre 150 000 \$, Accès en légère baisse (revenu et dépense) même chose pour la ED. Les résultats prévisionnels sont de 6 295 394 \$ pour les revenus, de 6 365 547 \$ pour les dépenses pour un déficit prévu de 70 153 \$.

Fond 4 : Légère augmentation du surplus cumulé dans le fonds 4 de 6 395\$. Étant donné la situation actuelle de pénurie de personnel, le CEAN n'est pas en mesure de baisser le surplus cumulé du fond 4 qui se chiffre à 368 033\$

Fond 7 : provient des cours autofinancés et de la vente de volumes aux élèves et aux 50+. Monsieur Paquette explique l'erreur comptable de l'an passé qui entraîne un surplus anticipé pour cette année. Les résultats prévisionnels sont de 58 770 \$ pour les revenus, de 36 215 \$ pour les dépenses pour un surplus prévu de 22 555 \$.

Fond 9 (les activités extrascolaires) il y en a moins qu'à l'habitude en raison du contexte de pandémie actuelle. Nous ne pourrions donc pas baisser le surplus pour le moment. Les résultats prévisionnels sont de 30 000 \$ pour les revenus, 30 900 \$ pour les dépenses pour un surplus prévu de 900 \$.

L'adoption est proposée par monsieur Charles Bigaouette et appuyée par monsieur Dominic Duquet.

CE 21/22-220

8. Points d'information

8,1 Projet éducatif

Madame Labrecque fait le bilan du projet éducatif du CÉAN avec les données recueillies lors des sondages. Malgré tous les impacts de la pandémie, le CÉAN est très satisfait des résultats et de l'augmentation de la satisfaction de nos élèves. Les efforts déployés par les enseignants, les professionnels ont été remarqués et appréciés par notre clientèle.

8,2 État de situation – bilan des inscriptions au 31 janvier 2022

Monsieur Pierre-Philippe Paquette dresse le tableau du nombre d'inscriptions pour tous les programmes versus le nombre de l'année dernière en 2020-2021 :

ED : baisse marquée (près de 25 %)

Accès : baisse marquée et aucune session pour hiver 2022

EDM : semblable à 2020-2021

FGA : augmentation (près de 17 %)

Francisation : forte hausse en regroupant jour et soir (près de 50 %)

IS : stable versus l'an dernier

Grand public (50 ans +) : stable

RPA et protocoles : tout est reparti mais dépendra des mesures de Covid (confinement, etc.)

8,3 Effets de cet état de situation

Madame Labrecque explique les effets sur chacun des programmes :

8.3.1 Accès

Pas de session pour l'hiver 2022. Il a été impossible d'ouvrir des groupes en raison du nombre peu élevé d'inscriptions, transfert d'élèves et professeurs en FGA.

8.3.2 Formation générale des adultes

Vu le nombre d'inscriptions, le Centre utilise tous les locaux et même la salle d'examen et de laboratoires pour des cours. Le réaménagement physique des employés de soutien, des professionnels et des CO est terminé et tout est fonctionnel entre les deux bâtiments du 1135 et 1172. Le milieu de vie est très animé.

8.3.3 Francisation

La francisation est un secteur en développement. En cinq ans, nous sommes passés d'une classe à 13 classes (4 classes AM, 3 classes PM et 6 classes de soir et des groupes de 17 à 25 élèves), en plus de l'embauche de nouveaux enseignants.

Plusieurs élèves de ce secteur présentent des problématiques sociales et scolaires. Nous avons donc procédé à l'engagement de personnel pour ce service (orthopédagogue et technicien en travail social).

8.3.4 Intégration sociale

Des élèves devraient être inscrits à un programme de FMS mais il y a un manque d'enseignants pour des cours de 16 à 18 heures par semaine. Il faudrait publiciser le besoin d'enseignants au CÉAN et voir la possibilité de stagiaire.

Concernant les RPA, les cours partiront au fur et à mesure qu'une résidence sera prête. Deux organismes de Lotbinière désirent collaborer à des cours et projets particuliers (maison de la famille, OMH, etc.).

8.3.5 Enseignement à distance

Plusieurs questionnements à savoir si les cours en virtuel, dus à la Covid, ont freiné le programme d'enseignement à distance. Il y a moins d'inscriptions et la passation de sigles décroît.

9. Retraite

Madame Labrecque annonce aux membres externes du CE qu'elle quittera pour la retraite dès que sa remplaçante, Madame Sophie Turgeon, entrera en poste. Madame Turgeon prend la parole pour remercier Madame Labrecque de l'invitation à la rencontre, se présente et mentionne qu'elle ne connaît pas encore sa date d'entrée au CÉAN. Madame Turgeon affirme qu'elle a très hâte de travailler en collaboration avec le CE.

Monsieur François Roberge remercie Madame Labrecque pour son travail et son apport positif au CÉAN et lui souhaite une très belle retraite.

10. Question du public

Aucun.

11. Courrier

Aucun

12. Points à placer à l'ordre du jour de la prochaine rencontre

12.1 Les normes et modalités d'évaluation des élèves

12.2 Les plans d'effectifs autres qu'enseignants

12.3 Le choix des manuels scolaires et du matériel didactique

12.4 Le budget du CÉAN

12.5 Le budget du Conseil d'établissement

13. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du CE est prévu le 2 mai 2022 à 17 h 30, restera à déterminer si en présentiel ou plateforme zoom.

14. Levée de l'assemblée

CE 21/22-221

La levée de l'assemblée à 19 h est proposée par madame Andrée Lavoie et secondée par monsieur Dominic Duquet.

François Roberge
Président

Nicole Labrecque
Directrice du CÉAN